### N°DCA-2023-051

- Membres théoriques :

- Membres en exercice : 20

- Membres présents :

- Pouvoirs :

- Votants :

20



# CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

# DE LA SEINE-MARITIME

### **EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

### AJUSTEMENT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME VOTEES

Le 17 novembre 2023, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 31 octobre 2023, s'est réuni à la Direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 17 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Étaient présents : Monsieur André GAUTIER, Président,

## I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :

#### **Titulaires**

Mmes Pierrette CANU, Louisa COUPPEY, Claire GUEROULT, Virginie LUCOT-AVRIL, Christine MOREL. MM. Nicolas BERTRAND, Olivier BUREAUX, Gérard COLIN, Bastien CORITON, Guillaume COUTEY, Julien DEMAZURE, Dominique METOT, Nicolas ROULY, Florent SAINT-MARTIN.

# Suppléants

Mme Patricia RENOU.

M. Pierre AUBRY.

# II. Membres avec voix consultative:

MM. le Colonel hors classe Stéphane GOUEZEC, le Colonel Thierry SENEZ, le Lieutenant-Colonel Hervé TESNIERE, le Commandant Julien HURE, l'Adjudant-Chef Bertrand BOCLET.

# III. Membre de droit :

M. Clément VIVES, Directeur de Cabinet, représentant Monsieur le Préfet.

## IV. Pouvoirs:

Madame Dominique TESSIER à Monsieur André GAUTIER.

Monsieur Didier TERRIER à Monsieur Nicolas BERTRAND.

Monsieur Jean-Pierre THEVENOT à Monsieur Bastien CORITON.

# Étaient absents excusés :

Mmes Chantal COTTEREAU - représentée, Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK – représentée, Dominique TESSIER.

MM. Didier TERRIER, Jean-Pierre THEVENOT, le Capitaine Nicolas VACLE, le Lieutenant Jérôme ANQUETIL, l'Adjudant-Chef Philippe SEVESTRE - représenté, Monsieur Kamal KEHILA, payeur départemental par intérim.

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Projet d'établissement								
Les Politiques Les Axes Stratégiques Les Segments de Travail								
Ressources et moyens	Moderniser et valoriser le	Adapter le Patrimoine						
	patrimoine du Sdis	Optimiser la gestion						
		financière du patrimoine						

\* \*

#### Vu:

- le code général des collectivités territoriales, notamment son article L3312-4,
- l'instruction budgétaire et comptable M61,
- la délibération n°2 du Conseil d'administration du 12 janvier 2010 autorisant la gestion en AP/CP et approuvant, le règlement financier du Sdis, modifiée,
- les différentes délibérations de création d'autorisation de programme modifiées,

\* \*

Le présent rapport vise à exposer l'ajustement des crédits de paiement (CP) des autorisations de programme (AP) votées par le Service.

Ces éléments seront intégrés dans la décision modificative n°1, objet d'un rapport spécifique.

# I) Autorisation de programme relative à la politique immobilière

# Autorisation de programme relative au Centre d'incendie et de secours du Havre Sud (AP 1412)

La réception du chantier a été effectuée le 27 juillet 2023 dernier.

Les sapeurs-pompiers ont pu emménager dans le centre le 17 octobre 2023. Depuis, des acquisitions ont dû être opérées pour prendre en compte les besoins à la fois liés au cadre de vie au sein de cette nouvelle caserne mais également des besoins opérationnels.

En effet, depuis la rédaction du programme en 2014, le Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (Sdacr) a entrainé une nécessaire augmentation des effectifs. Ainsi, ces derniers ont été portés de 63 à 72 sapeurs-pompiers.

De plus, la tour de manœuvre a été adaptée aux besoins des utilisateurs.

Enfin, au regard de l'ajustement des effectifs à la garde, il apparaît nécessaire de redéfinir un espace de restauration adapté aux effectifs actuels.

Aussi, il vous est proposé d'augmenter le montant de l'AP pour intégrer les adaptations nécessaires au nouveau dimensionnement du Cis et l'intégration d'un nouvel espace restauration pour 590 000€.

Le nouveau phasage des crédits de paiement est projeté comme suit :

				Crédits de paien	nent				
Cis Le Havre Sud	Crédits déjà consommés	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Montant global
Précédent vote	105 103,38 €	200 723,03 €	689 144,89 €	1 353 358,35 €	4 824 039,60 €	3 715 630,00 €	12 000,75 €		10 900 000,00 €
Nouvelle proposition	105 103.38 €	200 723.03 €	689 144.89 €	1 353 358.35 €	4 824 039.60 €	3.815.630.00 €	500 000.00 €	2 000.75 €	11 490 000.00 €

Au regard des accords de financement du Conseil départemental et de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, le phasage des recettes s'établit comme suit :

Recettes	Crédits antérieurs	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Montant global
FCTVA	17 241,16 €	32 926,61 €	113 047,33 €	222 004,90 €	791 335,46 €	625 915,95 €	82 020,00 €	328,20 €	1 884 819,60 €
Subventions		443 750,00 €	- €	693 750,00 €	500 000,00 €	841 666,00 €	- €	- €	2 479 166,00 €
Participation du Sdis	288 585,25 €	212 468,28 €	1 240 311,02 €	3 908 284,70 €	2 524 294,54 €	- 967 581,95 €	- 80 019,25 €	- 328,20 €	7 126 014,40 €
TOTAL	305 826,41 €	689 144,89 €	1 353 358,35 €	4 824 039,60 €	3 815 630,00 €	500 000,00 €	2 000,75 €	- €	11 490 000,00 €

# Autorisation de programme relative au Centre d'incendie et de secours de Fécamp (AP 1803)

Le programme de cette opération a été revu pour répondre aux contraintes liées à la typologie du terrain mais également pour répondre aux pré-requis du Sdacr.

En septembre dernier, la Commission d'Appel d'Offres a pu se prononcer sur l'Avant-Projet Définitif (APD) permettant ainsi de déterminer le montant prévisionnel des lots travaux et, par conséquent, ajuster la rémunération du Maître d'œuvre.

Aussi, au regard des montants arrêtés lors de la CAO et du calendrier prévisionnel de démarrage des travaux, il vous est proposé d'augmenter l'AP à hauteur de 9,55 M€.

Le calendrier prévisionnel permet de proposer le phasage des crédits de paiement selon le détail suivant :

	Crédits de paiement								
Cis Fécamp	Crédits déjà	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Montant global	
	consommés	2022	2023	2024	2025	2026	2027		
Précédent vote	78 774,40 €	156 480,00 €	412 000,00€	3 400 000,00€	2 351 000,00€	16 745,60€	- €	6 415 000,00 €	
Nouvelle proposition	78 774,40 €	156 480,00 €	200 000,00€	2 690 000,00 €	3 770 000,00€	2 600 000,00€	54 745,60 €	9 550 000,00 €	

En parallèle, les prévisions de recettes sont ajustées comme suit :

Recettes	Crédits antérieurs	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Montant global
FCTVA		12 922,15 €	25 668,98 €	32 808,00 €	441 267,60 €	618 430,80 €	426 504,00 €	8 980,47 €	1 557 601,53 €
Subventions		- €	854 167,00 €	- €	695 000,00 €	- €	695 000,00 €		2 244 167,00 €
Participation du Sdis	78 774,40 €	143 557,85 €	- 679 835,98 €	2 657 192,00 €	2 633 732,40 €	1 981 569,20 €	- 1066758,40€	- 8 980,47 €	5 748 231,47 €
Total	78 774,40 €	156 480,00 €	200 000,00€	2 690 000,00 €	3 770 000,00€	2 600 000,00 €	54 745,60 €	- €	9 550 000,00 €

# Autorisation de programme relative au Centre d'incendie et de secours de Bosc-Le Hard (AP 2001)

La défaillance du titulaire du lot « voiries Réseaux divers » a généré des retards cumulés sur les autres corps de métier intervenant sur le chantier.

De plus, le Service a été contraint de consulter des entreprises pour assurer la reprise des ouvrages du lot défaillant.

En conséquence, le calendrier prévisionnel du chantier se trouve impacté. La réception théorique est estimée à l'automne 2024.

Par conséquent, il est une nouvelle planification des décaissements selon le détail suivant :

Bosc-Le-Hard		Montant global					
Bosc-Le-naru	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Montant global
Précédent vote	1 624,80 €	54 445,96 €	126 616,28 €	1 515 000,00 €	1 250 000,00 €	27 312,96 €	2 975 000,00 €
Nouvelle proposition	1 624,80 €	54 445,96 €	126 616,28 €	1 145 000,00 €	1 620 000,00 €	27 312,96 €	2 975 000,00 €

En parallèle, les prévisions de recettes sont ajustées comme suit :

====tt==			 2			 tt =
v-		€	 	8		 
	G .	- €	 2*****			
		€	 	3	39	 
=ot='	1		 1 0			 

-

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.

Le Président du Conseil d'administration, Signé électroniquement, le 17/11/2023 Andre GAUTIER, Président CASDIS

André GAUTIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20231116-DCA-2023-051-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2023 Affichage : 17/11/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

